

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

12 U

**Conseil de prud'hommes
de Saint-Junien**

(1866-1979)

Répertoire numérique détaillé

Par Thierry Duval et Anne Gérardot

Limoges

2014

Introduction

La loi du 18 mars 1806, par laquelle fut créé le conseil de Lyon, confère aux conseils de prud'hommes leurs premières attributions : le règlement des litiges individuels du travail et le dépôt des marques et modèles industriels. Celle du 27 mai 1848 leur donne leur forme actuelle, en instaurant notamment le paritarisme des employeurs et salariés, rendant ensemble les décisions. Les conseils de prud'hommes ont en outre compétence en matière de contrats d'apprentissage et d'accords de salaire. Les jugements rendus par les conseils de prud'hommes sont susceptibles d'appel devant les tribunaux de commerce jusqu'en 1905, date à laquelle une loi transfère les appels aux tribunaux civils.

Le conseil de prud'hommes de Saint-Junien, créé au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle (les minutes de jugement les plus anciennes remontent à 1866), a été supprimé en 1979, lorsque la loi Boulin réorganise les conseils et fixe leur ressort géographique. Ses archives sont entrées aux Archives départementales en 2014 (entrée 2014/116). Représentant 0,30 mètre linéaire, elles ont été versées par le conseil de prud'hommes de Limoges, qui en était dépositaire depuis la suppression du conseil de Saint-Junien.

Malgré leur faible importance matérielle, ces archives sont d'un grand intérêt pour l'histoire de la ville de Saint-Junien, marquée par une riche activité industrielle. Le registre des procès-verbaux d'assemblées générales du conseil et celui des délibérations couvrent presque l'intégralité de son existence, tandis que les séries de minutes conservées sont assez complètes.

Corps du répertoire

12 U 1	Registre des procès-verbaux d'assemblées générales.	1885-1979
12 U 2	Registre des délibérations.	1905 (15 janvier)-1960 (16 mars)
12 U 3-4	Minutes de jugements.	1866-1948
12 U 3	1866-1900	
12 U 4	1901-1948	